



**TARIFS EAU / ASSAINISSEMENT 2017
VARCES**



Tarifs MAJ février 2017

DETAIL DES REDEVANCES	MONTANTS HT €/M3	TVA	MONTANTS TTC €/M3	MODALITES D'APPLICATION
PARTIES PROPORTIONNELLES				
<i>SERVICE DE L'EAU</i>				
Consommation EDGA	0,4114	5,50%	0,4340	(4)
Surtaxe Métropole Ville de Varcès	0,4312	5,50%	0,4548	
Prélèvement ressource eau - Agence de l'eau RMC*	0,6572	5,50%	0,6603	(2)
Sous Total Eau	0,8998		0,9493	
<i>SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT</i>				
Assainissement collectif - METRO	1,1310	10,00%	1,2441	(1)(8)
Modernisation des réseaux - Agence de l'eau RMC*	0,1550	10,00%	0,1705	(2)
Lutte contre la pollution - Agence de l'eau RMC*	0,2900	5,50%	0,3060	(2)
* Rhône Méditerranée Corse				
Sous Total Assainissement	1,5760		1,7206	
PRIX TOTAL M3	2,4758		2,6699 €/m3 TTC	
PARTS FIXES				
	€/ semestre		€/ semestre	
Prime fixe - METRO	3,50	10,00%	3,85	(1)
Abonnement	9,00	5,50%	9,50	(4)
Location et entretien du compteur (diam 10,12,15) *	10,60	5,50%	11,18	(4)
* Tarifs loc compteurs radiodécapés et gros diamètres en bas de page				
PRIX TOTAL Parts Fixes	23,10		24,53 €/semestre TTC	

Frais d'accès au service : (TVA 10 %)

	Tarif Normal	Tarif "Social" (bénéficiaires Allocation Logement)	T.T.C.
Abonnement sans compteur de la métropole	44,00 €	33,00 €	38,50 €
Hors abonnement sans compteur de la métropole	33,00 €	27,50 €	T.T.C.
Abonnement sans compteur pour les villes (publ)			

Frais d'intervention / de déplacement / d'enquête / de relève exceptionnelle de compteur : (TVA de 20 %)

45,00 € T.T.C.

Frais ouverture / fermeture de branchement : (TVA 20 %)

52,20 € T.T.C.

Frais de mise en demeure (non assujéti à la TVA)

abonnés domestiques, collectifs et publics : 10,00 €
abonnés professionnels : 40,00 €

Pénalités : (non assujéti à TVA)

Accès compteur refusé :	200,00 €	Compteur monté à l'envers :	500,00 €
Rupture plomb, cache ou scellés :	200,00 €	Installation non conforme :	500,00 €
Piquage sans compteur :	500,00 €	Dépose compteur faite par l'intéressé :	500,00 €
Utilisation eau sur voie publique sans compteur ni autorisation sur prise ou PI :	500,00 €	Manceuvre ou tentative de manceuvre de robinets de prise ou de robinets de vanne :	200,00 €

Gel ou détérioration de compteurs : (TVA 10 %)

	Ø = 15	Ø = 20	Ø = 25	Ø = 30	Ø = 40	Ø = 50	T.T.C.
sans tête émettrice	130,35 €	245,85 €	260,15 €	424,60 €	752,40 €		T.T.C.
avec tête émettrice	197,45 €	315,15 €	320,10 €	466,75 €	923,45 €		T.T.C.

Perte ou non restitution cols de cygne : (TVA 20 %)

	Ø = 15	Ø = 20	Ø = 25	T.T.C.
	314,40 €	665,20 €	895,20 €	T.T.C.

Etalonnage compteurs : (TVA 20 %)

	Ø = 15	Ø = 20	Ø = 25	T.T.C.
	152,40 €	177,00 €	197,40 €	T.T.C.

Avance sur consommation : (non assujéti à TVA)

Abonnement domestiques - travaux de construction - aménagements - installations de 200 mètres ou plus de réseaux souterrains compteur - forages	1 235,00 €
---	------------

Modalités d'application :

- Tarifs fixés par délibération du Conseil Communal (Métro) en date du 16/12/2016. Elles constituent la rémunération de la SPL Eau de Grenoble Alpes qui a en charge la mission de service public de l'eau.
- Ces redevances s'appliquent pour toute facture émise dès le nouveau tarif connu. Elles sont reversées à l'Agence de l'Eau, établissement public d'Etat qui aide financièrement les communes à équiper dans les domaines de l'eau et de l'assainissement. Cette redevance intègre depuis le 01/01/05 la redevance FNDAE.
- Ces redevances s'appliquent selon le principe du prorata temporis. Elles sont reversées à la METRO, responsable de la collecte des eaux usées au niveau intercommunal et exploite la station d'épuration et les ouvrages de collecte.
- Ces redevances se facturent d'avance au dernier prix connu et selon la règle du prorata temporis. Tarifs fixés par délibération en date du 16/12/2016. Elles constituent aussi la rémunération de la SPL EDGA.

Location semestrielle Compteurs de diamètre supérieur à 15 mm SANS tête émettrice : montants H.T. (TVA 6,5 %)	Ø = 20	17,08 €	Ø = 25	135,66 €
	Ø = 25	17,08 €	Ø = 30	201,11 €
	Ø = 30	30,67 €	Ø = 40	331,76 €
	Ø = 40	135,66 €	Ø = 50	323,44 €
	Ø = 50	135,66 €		
Location semestrielle Compteurs de diamètre supérieur à 15 mm AVEC tête émettrice : montants H.T. (TVA 6,5 %)	Ø = 20	31,00 €	Ø = 25	331,76 €
	Ø = 25	31,00 €	Ø = 30	467,50 €
	Ø = 30	55,50 €	Ø = 40	652,30 €
	Ø = 40	323,44 €	Ø = 50	679,50 €
	Ø = 50	225,00 €		